

APPEL À PROJET FÊNETRE SUR L'EAU

RACONTE MOI L'EAU

Appel à projet 2025-2026

© Ph. Fruhier

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie propose le dispositif « FENÊTRES SUR L'EAU » qui permet d'accompagner des projets d'éducation issus du monde scolaire et périscolaire, sur l'ensemble du bassin Artois-Picardie.

L'Agence propose à des structures-relais et des gestionnaires de sites susceptibles de jouer le rôle de démonstrateur dans ce domaine, et en s'associant, le cas échéant, avec une structure associative d'éducation à l'environnement, de recueillir, analyser, porter et accompagner les projets d'éducation en vue de présenter une demande globale de participation financière auprès de l'agence.



Les modalités

La structure-relais se porte candidate pour participer au dispositif « FENETRES SUR L'EAU » sur les bases suivantes :

- Elle accepte d'être le relais des demandes de participation financière émanant des structures scolaires et périscolaires de son secteur.
- Elle démarche ces structures et recueille leurs demandes, analyse et effectue la demande de participation financière auprès de l'Agence.
- Pour chaque demande, elle fournit un descriptif des projets (sites, niveau de classes, objectifs, budget...).
- Chaque projet est constitué d'au moins quatre temps forts : une rencontre, une visite de terrain, un atelier en classe et un moment partagé de valorisation.
- Elle prend en compte le fait que le montant des dépenses de l'ensemble des demandes est fixé à 4000 € TTC minimum, pour minimum 4 projets présentés.





Critères d'éligibilité

Chaque projet « Fenêtres sur l'eau » doit répondre aux critères suivants pour être éligible :

- Être organisé sur le bassin Artois-Picardie,
- Être porté par une structure proposant des animations périscolaires, une structure associative référente en éducation à l'environnement, à destination des publics scolaires ou périscolaires de cycle 2 à 4,
- Répondre au thème annuel 2025-2026 « Raconte-moi l'eau ».



Quel est le calendrier ?

Les échéances de réception des projets sont les suivantes :

Pour 2025 :

- 15 mai
- 15 octobre

Pour 2026 :

- 15 février
- 15 mai
- 15 octobre

Retrouver tous
les éléments ici



<https://urls.fr/-g3VeI>

Contact

Service Expertise, Ecosystèmes
et Nouveaux Enjeux
Mme Muriel FACQ
m.facq@eau-artois-picardie.fr

Comment faire acte de candidature ?

Les dossiers devront parvenir à l'Agence de l'Eau Artois-Picardie via la nouvelle plateforme de dépôt des demandes d'aides en ligne RIVAGE.



<https://www.eau-artois-picardie.fr/rivage-la-nouvelle-plateforme-de-depot-des-demandes-daides-de-lagence-de-leau-artois-picardie>



Valorisation des projets

Chaque projet fera l'objet d'une fiche de « retour d'expérience », indispensable au paiement des prestations, rédigé selon la trame :

1- Le projet

- Les réussites du projet,
- Les difficultés rencontrées,
- Les atouts et les enjeux du site étudié
- Les apprentissages finalisés en lien avec les objectifs initiaux

2- L'implication des élèves

- Le nombre d'élèves impliqués dans le projet,
- Les moyens déployés pour impliquer les élèves,
- Les actions menées par les élèves en autonomie.

3- La valorisation

- Le type de support de valorisation choisi
- Le mode de diffusion choisi
- Les publics touchés par la valorisation du projet.

